CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AOUT 2026

Membres présents :

Michel NEVEU, Christine LEFRANCOIS, Jacques RENOUF, Nicole d'ANGLEJAN-CHATILLON, Philippe LESIGNE, Jacques RUAULTS, Jean-Pierre BOULANG, Laurent GIARD, Mélissa NEE, Nathalie HEBERT, Sabrina LEDOT.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Nicolas DETOURNE a donné procuration à Mélissa NEE.

Membres absents excusés : Caroline MAUDUIT, Eugénie WILLEMANN, Xavier CHARPENTIER.

Président de séance : Michel NEVEU - Secrétaire de séance : Nicole d'ANGLEJAN-CHATILLON.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le compte-rendu du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

CLOCHES DE L'EGLISE

Avis favorable aux devis de l'entreprise BIARD-ROY (Villedieu les Poêles) concernant :

- Le remplacement de l'horloge de commandes des cloches et de l'appareil de mise en volée de la cloche n°2, l'ensemble étant hors service. Coût global 3 300 € TTC.
- Le changement de l'appareil de tintement de la cloche n°3 (hors service) pour un montant global de 1 674 € TTC. Une des oreilles de la cloche n°2 est cassée et fait l'objet d'un devis en attente.

PROJET DE RACHAT DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE DE GEFFOSSES

Les conditions de négociation de l'achat (bâtiment, meubles, matériel) ont été décidées par le conseil municipal et seront portées à la connaissance du vendeur par Monsieur le Maire.

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Présentation du nouveau plan de financement des deux logements communaux pour un montant de rénovation globale estimé à 480 383 € TTC. Le conseil se prononcera sur la suite à donner lors de la prochaine réunion.

AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE

A la suite d'une augmentation des tarifs du prestataire API, le repas scolaire passera, en accord avec la commune de Muneville Le Bingard, de 4 € à 4.10 € à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour rappel, le coût réel d'un repas scolaire incluant le coût salarial, est estimé pour la commune de Geffosses à 6.69 €.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION « NOEL ENSEMBLE »

L'association « Noël ensemble » souhaite pour raisons pratiques (stationnement, manipulations des équipements…) pouvoir disposer pour ses répétitions de la salle polyvalente de l'école. Avis favorable du conseil municipal. Une information en amont sera faite auprès des enseignants de l'école.

INFORMATIONS DIVERSES

- Harmonisation de la fiscalité communauté de communes COCM. La communauté de communes a validé en 2017, une intégration progressive des taux sur une durée de 12 années.
 Aussi, les taux d'imposition concernant la commune de Geffosses pour 2026 s'élèveront à : Taxe d'habitation résidences secondaires : 13.22 % (objectif 2029 : 13.36 %)
 Foncier bâti : taux 6.53 % (objectif 2029 : 6.92 %)
 Foncier non bâti : taux 12.59 % (objectif 2029 : 13.30 %)
 Cotisation foncière des entreprises : taux 22.05 % (objectif 2029 : 22 %)

- Proposition de jumelage avec la Pologne : une discussion sur la suite à donner est à mener.